

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES



Envoyé en préfecture le 07/10/2026  
Reçu en préfecture le 07/10/2026  
Publié le  
ID : 035-213501307-20260917-06092026-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt-huit août deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 6 impasse de la fonderie, pôle socioculturel La Grange, salle Le champ libre, à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

## **PRÉSENTS :**

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE

## **Absente excusée :**

- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT, donne pouvoir à M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Delphine RIAUX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Gwenole MELL

*Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h27, après la visite du nouveau pôle socioculturel, sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.*

**OBJET N° 06-09-2026 : Sollicitation d'une subvention pour la réfection du mur de la petite porte après  
du label CPRB**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du mur de la petite porte visant à restaurer le patrimoine communal.

Le montant du devis relatif à cette opération s'élève à 21 926,13 € HT.

Dans le cadre de son adhésion au réseau Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, la commune peut solliciter une participation financière pour la réalisation de ce projet.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 4 122,11 € auprès de l'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| Dépenses                                            | Montant HT         |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| JMV Maçonnerie                                      | 21 926,13 €        |
| <b>Total</b>                                        | <b>21 926,13 €</b> |
| Recettes                                            | Montant            |
| Subvention Communes du Patrimoine Rural de Bretagne | 4 122,11 €         |
| Autofinancement communal                            | 17 804,02 €        |
| <b>Total</b>                                        | <b>21 926,13 €</b> |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le projet de réfection du mur de la petite porte pour un montant de 21 926,13 € HT ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne une subvention d'un montant de 4 122,11 € pour la réalisation de cette opération ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ;
- **D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de cet acte.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Le 2 octobre 2026,**

**La Maire**

**Isabelle CLEMENT-VITORIA**



**Le secrétaire de séance**

**Gwenole MELL**